

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?

C'est une problématique qui touche de près chaque parent à Genève comme ailleurs. La décision que chaque parent prend concernant le temps consacré au travail (temps plein ou temps partiel, horaires dans la journée ou la nuit) et au temps libre (famille, amis, loisirs) est toujours compliquée par les exigences économiques (salaire, conjoncture, exigences de l'employeur). Ces deux derniers siècles, les lois et les conventions collectives ont cherché à protéger le travailleur (et de manière plus générale l'individu) de situations qui pourraient porter atteinte à sa vie de famille. Ces dernières décennies, la problématique s'est élargie aux familles divorcées et à celles monoparentales.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

La priorité absolue est de créer de nouvelles places d'accueil de jour des enfants en âge préscolaire. Pour ce faire, il faut encourager les partenariats public-privé, inciter les entreprises à créer des crèches, proposer une subvention par enfant et non plus par institution pour favoriser les initiatives privées, supprimer certaines contraintes concernant l'aménagement des lieux d'accueil, ouvrir des postes d'encadrement à des titulaires de CFC, lutter contre les formalités excessives demandées aux «mamans de jour» potentielles et simplifier l'accès à l'information sur les différents services de la famille.

2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)

a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

Pour les familles dans le besoin, quand les prestations existent et qu'elles ne sont pas utilisées, il s'agit d'un problème d'accès à l'information.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?

Il faut se servir des professionnels de la santé et du social pour les utiliser comme relais d'information. Les brochures, telles que Genèvefamille, qui regroupent les informations sur les services de la famille devraient leur servir de base pour orienter au mieux les mères et pères de famille en difficulté.

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Je comprends dans cette mesure le souhait d'institutionnaliser cette problématique afin de trouver des solutions transversales à tous les départements.

b) Quels en seraient les désavantages ?

Au vu des expériences passées dans d'autres domaines et même dans d'autres cantons ou pays, j'ai peur que cette structure n'ait aucun pouvoir et ne reste qu'un service destiné à rédiger des rapports. La politique familiale doit être décidée par le Grand Conseil et appliquée par le Conseil d'Etat. Evitons de déléguer une volonté politique à une structure administrative. Le législateur doit prendre lui-même ses responsabilités.

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Je note d'abord qu'il existe, pour traiter d'un thème connexe, un Observatoire cantonal de la petite enfance depuis 2013. Il peut être envisagé d'élargir son champ de compétences afin d'avoir des réponses plus globales à cette problématique.

b) Quels en seraient les désavantages ?

Evitons à tout prix de créer des doublons.

5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.

a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

A côté des mesures de politique familiale bien établies telles que les allocations familiales et les déductions d'impôts pour les familles, le principe d'accueil continu voté en 2010 devrait être caractéristique de notre canton.

b) Quelles sont les mesures que vous préconiseriez pour la développer ?

Comme développé plus haut, la priorité absolue est de créer de nouvelles places d'accueil de jour des enfants en âge préscolaire.

D'autre part, pour les familles qui ont des enfants qui sont en âge d'aller à l'école, il faut absolument voter une loi d'application pour mettre en œuvre le principe d'accueil continu en vue de coordonner

e  
t

d  
,

i  
n  
t  
é  
g  
r  
e  
r

l  
e  
s

o  
c